



FICHE D'INSCRIPTION « ACCUEIL DE LOISIRS »

Date limite de dépôt en mairie : mercredi 22 juin 2022

Séjour de Juillet 2022

Du vendredi 8 juillet au vendredi 29 juillet 2022

Remarque :

- L'accueil de loisirs ne fonctionnera qu'avec un minimum de 6 inscrits
- nous nous réservons la possibilité de refuser des inscriptions si notre taux d'encadrement réglementaire (DDCSPP) était atteint.
- les enfants venant de l'extérieur (non scolarisés à Marmagne) ne pourront être inscrits que sous réserve d'un allègement du protocole sanitaire et sous réserve que le taux d'encadrement le permette.

🚦 **Horaires d'ouverture : de 8h00-18h30**

🚦 **Horaires des activités : 9h30/11h45 - 14h/16h00**

Le goûter n'est pas fourni.

Les enfants devront apporter leur bouteille d'eau.

L'enfant

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Le responsable légal :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

N° sécurité sociale :

Téléphone :

Domicile :

Travail :

Portable :

Quotient familial CAF ou MSA (pour la tarification):

Personnes à contacter en cas d'urgence (nom, téléphone) :

Personnes autorisées à prendre en charge l'enfant :

	Matin	Repas	Après-midi
Semaine 1			
Vendredi 8 juillet 2022			
Semaine 2			
Lundi 11 juillet 2022			
Mardi 12 juillet 2022			
Mercredi 13 juillet 2022			
Semaine 3			
Lundi 18 juillet 2022			
Mardi 19 juillet 2022			
Mercredi 20 juillet 2022			
Jeudi 21 juillet 2022**			
Vendredi 22 juillet 2022			
Semaine 4			
Lundi 25 juillet 2022			
Mardi 26 juillet 2022			
Mercredi 27 juillet 2022			
Jeudi 28 juillet 2022**			
Vendredi 29 juillet 2022			

**** : jeudi 21 juillet 2022 et jeudi 28 juillet 2022, attention compte tenu de l'activité prévue seule une inscription à la journée complète sera possible**

Remarque : Il est conseillé aux parents ou à la personne qui est légalement responsable de l'enfant de souscrire une garantie individuelle accident.

Autorisez-vous la mairie de Marmagne à utiliser les photos de votre enfant qui seraient prises au cours des activités par des personnes habilitées pour la promotion de l'accueil de loisirs, notamment dans le bulletin municipal et la page Facebook de la mairie ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
--

Nous demandons aux familles de respecter l'horaire de fermeture de la structure faute de quoi une pénalité de retard sera appliquée.

Marmagne, le :

Signature :

Les pièces à fournir à l'inscription (si cela n'a pas été fait en début d'année scolaire) :

- Une attestation d'assurance **à jour**
- Une attestation vaccinations **à jour** (photocopie du carnet de santé),
- Le document Caf ou msa indiquant votre quotient familial,
- La fiche sanitaire complétée et signée